



COGITO 59



SOMMAIRE

Accord indemnitaire et délit d'opinion - Page 1

Pour une semaine de 4 jours et 32 heures - Page 2

Appel de la CGT aux marches des fiertés et étrange politique de désavantage à la Direction - Page 3

DRFiP Nord en souffrance et bulletin d'adhésion - Page 4

DELIT D'OPINION ?

Jean-Paul Delescaut, Secrétaire général de l'Union Départementale CGT du Nord, a été condamné à une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis par le tribunal correctionnel de Lille pour apologie du terrorisme. Il a fait appel.

La CGT Finances Publiques du Nord apporte tout son soutien et sa solidarité au camarade et dénonce toutes les répressions contre les syndicalistes et politiques qui portent les messages de paix et de cessez-le-feu à Gaza.

Cette procédure s'inscrit également dans la vague de répression syndicale criminalisant notamment la CGT dont plus de 1000 militantes et militants font l'objet de poursuites par les tribunaux.

Nous ne laisserons pas les libertés syndicales et d'expression disparaître, la CGT sera présente pour les défendre face à cette dérive autoritaire.

L'ACCORD INDEMNITAIRE... C'EST TOUT ?

Dans le dernier numéro du COGITO, nous évoquions les négociations indemnitaires en cours, il était temps après plus de 10 ans sans revalorisation !

Ces négociations se sont soldées par une signature, le lundi 6 mai dernier, d'un accord entre la direction et les syndicats représentatifs dont la CGT Finances Publiques. Le résultat est malheureusement à la hauteur de la considération habituelle de la direction envers les agents : au plus bas !

La CGT Finances Publiques avait exigé une revalorisation significative, d'au moins 40 points d'ACF. Au cours des négociations, la ligne rouge était claire : pas en deçà d'une revalorisation à deux chiffres pour l'ACF. La Direction, avec son cynisme habituel, a accepté : ce sera **10 points répartis sur deux ans, 6 en 2024 et 4 en 2025** (soit environ 40 euros nets au total). En prime, cela devrait clore la possibilité de renégocier pour l'année prochaine. Pourtant, l'inflation, elle, ne s'arrête pas.

La Section du Nord de la CGT Finances Publiques dénonce un accord sur le régime indemnitaire totalement insuffisant et pas à la hauteur de l'investissement des agents des finances publiques. Il est urgent de s'organiser, notamment avec l'ensemble des fonctionnaires, pour obtenir **une revalorisation significative du point d'indice** (ce qui compte pour la retraite !). Il faut également se joindre au secteur privé, pour qu'ensemble, nous puissions imposer un rapport de force qui permette d'obtenir satisfaction de nos revendications et pour faire face aux urgences écologique et sociale. Rejoignez-nous !



POUR UNE SEMAINE DE 4 JOURS ET 32 HEURES

Le sujet de l'expérimentation de la semaine de 4 jours dans la Fonction Publique tout juste sur la table, la DGFIP demande aux directions locales si elles veulent faire partie, pour certains de leurs services, de l'expérimentation avant le 22 avril. À l'heure où l'organisation du travail questionne, où les conditions d'exercice de nos missions ne cessent de se dégrader, où les aspirations changent, notamment depuis la crise du Covid, où la conciliation entre vie privée et vie professionnelle devient un sujet central, la semaine en 4 jours ne peut être une réponse satisfaisante si elle ne s'accompagne pas d'une véritable et conséquente réduction du temps de travail.

La note Fonction Publique du 22 mars 2024 indique que le nombre d'heures annuel de 1607h est inchangé. Elle indique également que les autres dispositions continuent à s'appliquer.

Nous avons calculé les conséquences pratiques de la semaine en 4 jours sans réduction du temps de travail :

- Si les modules horaires sont conservés, et que la DG ne réduit pas les congés :

Module horaire Hebdomadaire	Durée quotidienne du travail		
	Semaine en 5 jours	Semaine en 4 jours	Différence
35h00	07h00	08h45	+ 1h45 / jour
36h12	07h14	09h03	+ 1h49 / jour
37h30	07h30	09h22	+ 1h52 / jour
38h00	07h36	09h30	+ 1h54 / jour
38h30	07h42	09h37	+ 1h55 / jour

- En se calant sur des heures d'arrivée type, cela donne :

Module horaire Hebdomadaire	Heure de départ (semaine en 4 jours) (prenant en compte la pause méridienne minimum de 45 minutes)		
	pour une arrivée à 7h30	pour une arrivée à 8h00	pour une arrivée à 8h30
35h00	17h00	17h30	18h00
36h12	17h18	17h48	18h18
37h30	17h37	18h07	18h37
38h00	17h45	18h15	18h45
38h30	17h52	18h22	18h52

Il ne s'agit que la face immergée de l'iceberg : quid des horaires d'ouverture des bâtiments ? De la possible diminution des jours de congés ? D'un nouveau plafonnement du télétravail ? Pourtant, on pourrait faire autrement et la CGT ne manque pas d'idées !



Pour la CGT, d'autres choix sont nécessaires et possibles, fondés sur l'ambition de la transformation sociale et d'une conception émancipatrice du travail. C'est pourquoi nous devons franchir une nouvelle étape dans la réduction du temps de travail pour :

- permettre à toutes et à tous de travailler par les créations d'emplois nécessaires à la satisfaction des besoins, des emplois de qualité, qualifiés et correctement rémunérés,

- permettre au monde du travail et à ses organisations syndicales, par la démocratie au travail, par la démocratie sociale, de décider et de reprendre la main sur la manière dont la réduction du temps de travail doit être organisée,

- créer les conditions de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et de l'égalité dans l'articulation entre vie professionnelle et vie privée,

- permettre aux salarié-e-s de disposer des temps nécessaires pour s'investir sous différentes formes dans la vie de la cité,

- permettre à toutes et à tous d'accéder, sur le temps de travail, à la formation professionnelle tout au long de la carrière,

- permettre enfin de révolutionner la manière de travailler, de se déplacer, de produire et de consommer, pour répondre à l'urgence de la mise en œuvre d'une nouvelle logique de développement respectueuse de la planète et garantissant aux générations d'aujourd'hui et de demain la satisfaction de leurs besoins.

Derrière la notion de semaines « DE », « EN », ou « A » 4 jours, il y a bien plusieurs visions de l'organisation du travail. Pour la CGT, c'est clair, elle doit s'accompagner d'une réduction du temps de travail.

Emparons-nous de tous les débats actuels pour imposer une véritable expérimentation et avancer cette revendication inéluctable des 32 heures. Ouvrons un nouveau cycle de progrès social et sociétal.

APPEL DE LA CGT A PARTICIPER AUX MARCHES DES FIERTES



La CGT défend l'égalité des droits pour tous et toutes contre toutes formes de discrimination (sexisme, racisme, à l'encontre des personnes en situation de handicap, à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres - LGBTphobies). C'est inscrit dans les statuts et repères revendicatifs de la CGT.

Au fondement des valeurs de la CGT, l'égalité des droits s'oppose à toute forme de domination et d'exploitation humaine. Ces valeurs sont le moteur de la lutte de classe et de masse, pour un monde juste, un monde de paix.

Toutes et tous, ensemble, participons aux marches et aux actions organisées partout dans le Nord en ce mois des fiertés.

L'ETRANGE POLITIQUE DE DESAMIANPAGE DE LA DRFiP NORD

La présence d'amiante dans nos locaux est un souci constant pour la CGT, tant il s'agit d'un risque important pour la santé des collègues. C'est pourquoi nous nous sommes battus en Formation Spécialisée (ancien CHSCT) pour que soit organisé un groupe de travail sur cette question.

Et heureusement, puisqu'au cours de cette réunion, qui s'est tenue en mars 2024, nous avons appris qu'un problème d'amiante (confinement altéré et amiante à l'air libre) était survenu au centre des finances publiques de Cambrai et qu'il a été révélé à la direction en novembre 2023 sans que des mesures aient été prises ! C'est seulement en février 2024, lors de la préparation du groupe de travail avec les organisations syndicales, que la direction a pris connaissance du problème et a donc agit ! Voilà où mènent les politiques de suppression de postes !

Une fois le local où s'est produit le problème confiné et condamné, il fallait encore résoudre le problème... et la direction n'a pas eu honte de présenter le projet de désamiantage sur le budget de la formation spécialisée !

Rappelons que ce budget, aux mains des représentants du personnel, a pour vocation d'améliorer les conditions de travail des collègues.

Ainsi nous finançons les dispositifs de réduction des nuisances sonores, les filtres solaires, les souris ergonomiques, les sacs à dos et les valises à roulettes, les douches, les garages à vélo, les sièges ergonomiques, etc...

Bref, il n'a pas vocation à se substituer aux obligations de notre employeur, à savoir que nous devons travailler dans un environnement sécurisé ! Mais voilà, dans un chantage scandaleux avec la santé des collègues, la direction a forcé les organisations syndicales à prendre en charge cette dépense en indiquant qu'en cas de refus de notre part, du fait des économies budgétaires, la direction ne financera pas les travaux : **ou vous votez pour, ou rien ne sera fait !**

Pendant ce temps, sur le budget propre de la DRFiP Nord (donc hors Formation Spécialisée), l'ensemble des travaux qui ont lieu sur le bâtiment de la DRFiP avenue Kennedy à Lille comprennent systématiquement un volant désamiantage. Bien sûr la CGT se réjouit pour l'ensemble des collègues qui travaillent sur ce site (+ de 300) qui ne sera peut-être bientôt plus du tout exposé à des risques liés à la présence d'amiante. Mais force est de constater que c'est le seul bâtiment de notre direction qui bénéficie de cette (très juste) mesure... C'est également le bâtiment qui abrite l'état major de notre direction... Bizarre, vous avez dit bizarre ?...

DRFiP NORD... EN SOUFFRANCE !

FORUM DES METIERS

Le 18 avril, s'est tenu le forum des métiers de la DRFiP dans les locaux de la direction à Lille. Nous avons interrogé la direction sur les services qui seraient présents lors de ce forum. Elle nous a répondu qu'il s'agissait avant tout d'un exercice de communication pour attirer les collègues vers les services qui « manquent d'attractivité ». Autrement dit, les services qui, faute d'emploi pourvu parce que la direction générale refuse de faire rentrer suffisamment d'agents dans le Nord, en plus des suppressions de postes, sont en grandes souffrances !

Les collègues, qui n'étaient pas au courant de la manœuvre mais qui se sont déplacés nombreux à l'événement, ont été très déçus de ne trouver aucune brigade de vérification, aucun SGC ni l'immense majorité des services de Direction... d'une bonne initiative au départ, ce forum aura au final été décevant, même si les collègues ont pu découvrir des services, certes en difficulté, mais aux missions passionnantes. La présence de la majorité des services et des métiers que propose la DRFiP aurait été bien plus satisfaisante pour tout le monde.

Bref, encore un coup raté par la Direction...

DEMISSION DU PSYCHOLOGUE

Il a exprimé les raisons de sa démission dans une lettre dont nous avons obtenu un extrait :

«J'ai décidé de ne pas poursuivre mes interventions pour la DDFIP. En effet, déontologiquement et éthiquement, dans ma pratique de psychologue, il ne me paraît pas concevable d'être dans une instrumentalisation possible de l'accompagnement psychologique au service d'un fonctionnement hiérarchique induisant pouvoir, autorité et ses conséquences possibles telle qu'une catégorisation autour du sentiment d'être supérieur/inférieur, telle qu'une attente d'obéissance et son corollaire le sentiment d'obligation d'obéissance.»

La direction a commenté cette démission en expliquant que le psychologue avait un point de vue influencé par le fait qu'il ne rencontrait que les collègues en souffrance.

L'augmentation importante des risques psychosociaux, est une conséquence directe des suppressions de postes, de la surcharge d'activité, et de la mise en place du NRP à marche forcée, tout cela accompagné par la difficulté de certains chefs de service à assumer leurs missions et responsabilités. Nous vous appelons à ce titre à participer activement à la campagne DUERP à venir!



Nom :	Grade :	Échelon :
Prénom :		
Date de naissance :		
N° DGFIP :		
Quotité travail : ☐ Temps complet ou ☐ Temps partiel : %		

✶ **ADRESSE D'ENVOI DE LA PRESSE personnelle ou professionnelle**

ADRESSE :

.....

.....

N° : type / voie :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél :

Mail professionnel :

Mail personnel :

✶ **POUR LES AGENTS A ET A+ ADHÉSION À L'UGICT**

☐ Revue **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens) - la revue n'entraîne pas de cotisation supplémentaire

Date : / /

Signature :

*Rien n'est écrit d'avance, l'avenir vous appartient !
Rien n'est écrit d'avance, l'avenir vous appartient !*